

GIOVANNI PAOLETTI*

**DESPOTISME ET TERREUR :
LE GROUPE DE COPPET ET L'HÉRITAGE DE
MONTESQUIEU**

Dans l'histoire de l'idée de despotisme, la contribution du groupe de Coppet a souvent été mise en valeur. Dans une entrée du *Dizionario di politica*, Norberto Bobbio cite la définition de l'*Esprit de conquête* – « J'entends par despotisme un gouvernement où la volonté du maître est la seule loi » – comme exemple de l'acception polémique de cette notion¹. L'article *Despotism* du *Dictionary of the History of Ideas* de Melvin Richter commente également, à côté de Hobbes, Bodin, Montesquieu et Tocqueville, le réquisitoire contre le despotisme des *Considérations sur la Révolution française* de M^{me} de Staël : « La tyrannie est une parvenue, et le despotisme un grand seigneur, mais l'une et l'autre offensent également la raison humaine² ». On a un peu plus rarement essayé de saisir cette contribution dans toute sa complexité. Ces

* Université de Pise.

¹ Norberto Bobbio, *Dispotismo*, N. Bobbio, N. Matteucci, G. Pasquino, dir., *Dizionario di politica*, Milano, Tea, 1990, p. 326.

² Melvin Richter, « Despotism », P. P. Wiener, dir., *Dictionary of the History of Ideas*, New York, Scribner's Sons, 1973, t. II, p. 1-18 (Voir Germaine de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, Paris, Tallandier, 1983, p. 601).

dernières années, plusieurs études sur le despotisme chez Constant et Staël ont ouvert la voie³. Il s'agirait maintenant d'élargir le regard à d'autres auteurs, et encore mieux au groupe dans son ensemble.

Il ne faut pas se cacher que si les idées sur le despotisme des auteurs de Coppet paraissent plus citées que connues, cela tient en partie aux membres du groupe eux-mêmes. Dans l'élan polémique qui caractérise plusieurs moments de leur engagement intellectuel, le despotisme est apparu sous leur plume comme un phénomène politique hors de l'histoire, de la raison et de la nature, sans trop de distinctions. Cette image essentiellement négative et somme toute peu différenciée du despotisme semble bien convenir à la phase crépusculaire d'un concept qui avait déjà commencé, dans le premier quart du XIX^e siècle, la partie descendante de sa parabole théorique. L'idée était très ancienne, on le sait : on parlait de monarchie et de pouvoir despotique (c'est-à-dire d'un pouvoir modelé sur la relation interne à l'*oikos* entre le

³ Sur la notion de despotisme chez Benjamin Constant, voir Mauro Barberis, « Constant e la democrazia », Gian Mario Bravo, dir., *La democrazia tra libertà e tirannide della maggioranza nell'Ottocento*, Firenze, Olschki, 2004, p. 21-41 ; Gabriele Magrin, « Benjamin Constant : il dispotismo come perdita della politica », Maria Donzelli et Regina Pozzi, dir., *Patologie della politica. Crisi e critica della democrazia tra Otto e Novecento*, Roma, Donzelli, 2003, p. 121-138. Voir également Georges Benrekassa, « De Montesquieu à Benjamin Constant : la fin des Lumières ? », *Dix-huitième siècle*, XXI, 1989, p. 117-133 et Franco Sbarberi, « Dimensioni moderne del dispotismo da Montesquieu a Constant », *Teoria politica*, XVIII, 2002, p. 57-71. Nous nous permettons également de renvoyer à Giovanni Paoletti, *Benjamin Constant et les Anciens. Politique, religion, histoire*, Paris, Champion, 2006, p. 141-163, chap. II, 2, « Le despotisme des modernes ».

maître/despote et l'esclave) depuis la *Politique* d'Aristote⁴. Le passage de l'adjectif *despotique* au substantif *despotisme* était pourtant beaucoup plus récent : attesté au tournant du siècle chez Bayle, Fénelon et l'abbé de Saint-Pierre, dans le contexte de la critique des Parlements à l'égard du modèle étatique de Louis XIV, le mot *despotisme* fait son entrée dans le *Dictionnaire de l'Académie* en 1740, avec le sens de « autorité absolue, pouvoir absolu⁵ ». Après la grande – et controversée – consécration de l'*Esprit des lois* (1748), le débat philosophique autour du despotisme semble avoir atteint dans les années '60 et '70 du XVIII^e siècle son zénith, avec les ouvrages de Boulanger, Mirabeau, Ferguson, entre autres. Plus riche en querelles et en actions qu'en analyses, à l'exception de Condorcet (*Idées sur le despotisme*, 1789), la phase révolutionnaire laisse sur le terrain un concept apparemment mis aux marges du discours philosophico-politique : marges théoriques, d'une part, dans la mesure où le mot *despotisme*, usé en quelque sorte par sa propre diffusion, tendait à perdre sa spécificité, se confondant de plus en plus avec la catégorie générique de pouvoir oppressif ; marges géographiques, de l'autre, dans la mesure où le concept de despotisme oriental, issu de Montesquieu et fixé par Hegel dans une philosophie de l'histoire,

⁴ Un ouvrage remis à l'honneur après Thermidor grâce à la traduction de Champagne : voir les Notes de lecture de M^{me} de Staël, reproduites dans l'édition critique de *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la Révolution et des principes qui doivent fonder la République en France*, Genève-Paris, Droz, 1979, p. 379-381.

⁵ *Dictionnaire de l'académie françoise*, troisième édition, Paris, Coignard, 1740, t. I, p. 486.

confinait cette espèce de pouvoir à l'extérieur de la civilisation européenne. Dans un cas et dans l'autre, l'idée de despotisme ne paraissait plus applicable *stricto sensu* aux sociétés modernes et postrévolutionnaires. D'où la conclusion bien connue tirée par Tocqueville dans la deuxième *Démocratie en Amérique*, qui marque une discontinuité dans l'histoire de la notion de despotisme, presque un siècle après *l'Esprit des lois* : « Je pense donc que l'espèce d'oppression, dont les peuples démocratiques sont menacés ne ressemblera à rien de ce qui l'a précédée dans le monde ; nos contemporains ne sauraient en trouver l'image dans leurs souvenirs. Je cherche en vain moi-même une expression qui reproduise exactement l'idée que je m'en forme et la renferme ; les anciens mots de despotisme et de tyrannie ne conviennent point. La chose est nouvelle, il faut donc tâcher de la définir, puisque je ne peux la nommer⁶ ».

Aujourd'hui, à la lumière d'études plus récentes, on peut se demander à nouveau quel rôle les membres du groupe de Coppet ont joué dans cette histoire. Se limitèrent-ils à appauvrir le sens de la notion de despotisme, en raison directe de la véhémence avec laquelle ils luttaient contre les despotes ? Leur contribution ne fut-elle qu'une étape dans la phase descendante d'un concept qui se faisait de plus en plus générique, de plus en plus exotique ? La contribution du groupe, au contraire, nous paraît d'autant plus digne d'intérêt qu'elle constitua un effort pour surmonter cette double impasse et voir dans le despotisme une forme

⁶ Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, t. II, partie IV, chap. VI : « Quelle espèce de despotisme les nations démocratiques ont à craindre ».

spécifique de pouvoir et un phénomène qui n'a pas cessé de hanter les États et les sociétés européennes.

On ne trouvera pas évidemment dans cet article une présentation exhaustive de ce sujet, mais seulement l'indication de quelques développements, suivant le fil conducteur de l'influence, directe et indirecte, exercée par la doctrine du despotisme de Montesquieu sur les analyses politiques de quelques auteurs liés au groupe de Coppet : M^{me} de Staël, Necker et Benjamin Constant. Dans l'héritage de Montesquieu, deux aspects seront retenus en particulier. Premièrement, la considération du despotisme comme une forme autonome (c'est-à-dire non dérivée ou dégénérée) de gouvernement. Le despotisme, comme substantif, et non simplement le pouvoir despotique ou la monarchie despotique, figure ainsi comme élément à part entière de la célèbre typologie tripartite des formes de gouvernement (république, monarchie, despotisme) illustrée dans *l'Esprit des lois*. Deuxièmement, la thèse selon laquelle le ressort du despotisme serait la passion de la peur (crainte, terreur). Despotisme et terreur, donc. Ce sont là, on le sait, deux éléments parmi les plus marquants de la doctrine de Montesquieu sur le despotisme : d'où la vivacité des réactions qu'ils suscitèrent, réactions dont il est historiquement intéressant de mesurer l'écho dans les réflexions des membres du groupe. Mais le choix de ces deux aspects obéit également à des exigences théoriques : le problème de la spécificité du despotisme et celui de son ressort dans les passions humaines permettent d'évaluer s'il est possible de parler de despotisme dans un sens non générique et de jeter de la lumière dans son (ténébreux) sous-sol moral.

L'histoire du despotisme à Coppet commence en réalité un peu avant la véritable formation du groupe,

par un ouvrage qui fut en lui-même un carrefour, pour ainsi dire, des « conversations » du groupe : le manuscrit *Des circonstances actuelles qui peuvent terminer la révolution*, composé par M^{me} de Staël en 1798, en collaboration avec Benjamin Constant. *Des Circonstances actuelles* ne sont pas naturellement le premier texte qui parle de despotisme à Coppet ; mais elles sont le premier où le despotisme émerge comme un problème théorique : le problème consiste à vérifier si le despotisme peut être un outil conceptuel adéquat pour comprendre les processus politiques en cours et à quelles conditions. *Des Circonstances actuelles* constituent donc un document pertinent pour le propos de cet article, pour au moins trois raisons : elles montrent que la réflexion politique sur le despotisme est liée dès l'origine à l'exigence de « penser la Révolution » – et elle ne cessera jamais de l'être ; que la Révolution, aux yeux de M^{me} de Staël, ne fut pas seulement le lieu d'expérimentation de nouvelles formes de pouvoir – la souveraineté populaire, la république dans un grand pays, etc. –, mais aussi le lieu d'émergence de formes d'oppression inédites, ou qui du moins paraissaient telles ; enfin, que le recours à la catégorie de despotisme répondait à l'exigence de décrire en même temps une forme de pouvoir *et* une condition morale – une expérience, une dynamique passionnelle : bref, selon les termes employés par Montesquieu, un principe *et* un ressort. Passons rapidement en revue ces trois points, le despotisme comme forme de pouvoir, comme moyen de comprendre le processus de la Révolution, comme dynamique des passions.

Des Circonstances actuelles naissent, on le sait, de ce qui apparaît à Germaine de Staël, à l'époque

républicaine passionnée, comme un paradoxe dramatique, c'est-à-dire les deux coups d'état (floréal et surtout fructidor an V) par lesquels les Républicains au pouvoir annulèrent les élections en déniaient dans la pratique un de leur axiomes politiques, la liberté des élections. Comprendre cette énigme politique – la « bizarrerie de l'état actuel de la France⁷ » –, avant de justifier la conduite du Directoire, est la tâche principale des *Circonstances actuelles* et c'est dans cette perspective que Staël met à la preuve les ressources heuristiques de la notion de despotisme. Le terme de « despotisme » n'est que rarement évoqué dans le texte sans adjectifs ou spécifications (et souvent en alternance avec tyrannie) : comme si Staël cherchait dans la variété des formes et des acceptions le moyen d'élargir le sens ordinaire de la notion (« l'ancien despotisme⁸ », ou « despotisme royal⁹ ») pour l'adapter à la situation nouvelle d'un « despotisme républicain », paru à quelques époques de la Révolution. Comment concevoir cette combinaison, inédite ou presque, de république et de despotisme ? Staël consacre à cette question quelques pages parmi les plus intenses, même au niveau rhétorique, de son ouvrage, des pages où elle paraît hésiter entre plusieurs solutions. Le despotisme de la Révolution peut d'abord être conçu *par addition* : c'est le despotisme *plus* la république, les mesures despotiques *plus* les formes populaires¹⁰, « la puissance du despotisme *et* le mouvement de liberté dans la nation¹¹ ». On peut ensuite le concevoir *par*

⁷ Germaine de Staël, *Des Circonstances actuelles*, *op. cit.*, p. 316.

⁸ *Des Circonstances actuelles*, p. 56.

⁹ *Des Circonstances actuelles*, p. 65.

¹⁰ *Des Circonstances actuelles*, p. 36.

¹¹ *Des Circonstances actuelles*, p. 338.

déguisement : dans ce cas, on est confronté à un despotisme caché sous une apparence non despotique, un « mélange de despotisme et d'hypocrisie¹² », un régime soutenu par les « symptômes du consentement¹³ », ou encore un despotisme imposteur « qui s'intitule liberté¹⁴ » ; ce despotisme déguisé s'oppose au « despotisme qui s'avoue lui-même et ne cherche pas à dénaturer des principes dont il se déclare l'ennemi¹⁵ ». On peut enfin le penser comme l'effet d'une *hybridation* : dans ce dernier cas, le despotisme et son contraire ne sont pas simplement des éléments juxtaposés, ni superposés l'un à l'autre, mais deux dimensions du pouvoir politique mélangés dans une forme qui ne rassemble plus aux facteurs de départ. C'est le cas le plus complexe et le plus dangereux. D'une part, les formes et les principes de la liberté sont corrompus et « dénaturés » ; de l'autre, le despotisme lui-même est obligé de multiplier les persécutions et les fraudes¹⁶, de « torturer la nation beaucoup plus que ne le ferait un despotisme sans but et sans cause que l'intérêt personnel de son maître¹⁷ ». Contrairement aux cas précédents, mais conformément à une tradition dont Montesquieu s'était fait l'interprète, les gouvernants ne sont pas à l'abri des effets néfastes du despotisme. Le résultat de l'hybridation est en effet une sorte de régime mixte grotesque, qui réunit tous les malheurs et met les uns contre les autres tous les

¹² *Des Circonstances actuelles*, p. 175.

¹³ *Des Circonstances actuelles*, p. 322-323.

¹⁴ *Des Circonstances actuelles.*, 271n (variante) ; cf. p. 271 (texte) et p. 316.

¹⁵ *Des Circonstances actuelles*, p. 185.

¹⁶ *Des Circonstances actuelles*, p. 204.

¹⁷ *Ibid.*

acteurs du drame : « Les gouvernants sont déchirés entre eux par toutes les factions des pays anarchiquement libres, les gouvernés sont accablés par tous les malheurs des peuples despotiquement opprimés¹⁸ ».

Ces formulations (addition, déguisement, hybridation) ont donc des enjeux différents et assignent à l'espèce de despotisme expérimenté pendant la Révolution divers degrés de consistance et de spécificité. Leur coexistence dans *Des Circonstances actuelles* soulève le problème de la cohérence de l'ouvrage sur ce sujet. Quoiqu'il en soit, la versatilité dont la notion de despotisme s'avère susceptible permet à Staël d'y voir une clé de lecture du processus révolutionnaire, avec ses détours et ses impasses. Passons du despotisme comme forme de pouvoir au despotisme comme processus. L'émergence inouïe du despotisme dans une Révolution et dans une République nées pour chasser le despotisme (« le despotisme Royal le plus absolu¹⁹ ») se présente en effet à Staël comme un phénomène à expliquer et comme un facteur de changement : comme un effet et comme une cause. Effet, d'abord, de l'établissement prématuré de la République par rapport à l'état de l'opinion (« tout ce qui se fait d'accord avec l'opinion est maintenu par elle, mais dès qu'on la précède ou qu'on la combat, il faut avoir recours au despotisme²⁰ ») et par rapport au niveau des institutions représentatives requises dans un grand pays comme la France (leurs défauts « amènent le despotisme²¹ »). Cause à son tour d'un

¹⁸ *Des Circonstances actuelles*, p. 204-205.

¹⁹ *Des Circonstances actuelles*, p. 65.

²⁰ *Des Circonstances actuelles*, p. 161.

²¹ *Des Circonstances actuelles*, p. 171.

« désordre de la nature morale²² », d'où ne pouvaient naître que de nouvelles convulsions et de nouvelles oppressions. La catégorie du despotisme se mêle ainsi à l'interprétation que Staël donne à cette époque de l'histoire de la Révolution : de l'injustice de l'Ancien régime et d'une république née trop tôt sont issus le despotisme et la Terreur ; de la Terreur le désordre moral et la réaction de l'opinion ; de là, enfin, les crises du Directoire et le despotisme républicain de fructidor.

Tout ce processus ne serait guère compréhensible, aux yeux de Staël, si l'on ne prenait pas en considération la dimension passionnelle du despotisme, c'est-à-dire, selon la leçon de Montesquieu, son « ressort ». L'héritage de Montesquieu se voit également dans la place centrale accordée à la passion de la crainte/terreur dans cette dimension. Rien n'étonnera moins que de voir Staël souligner la liaison naturelle entre despotisme et terreur à propos du fanatisme des jacobins²³. Mais ce n'est là qu'un point de départ : ce qui frappe plutôt est la façon dont Staël construit, autour du noyau de la terreur, un réseau affectif plus large et plus articulé. L'originalité de son approche consiste précisément dans cette démarche,

²² *Des Circonstances actuelles*, p. 142, cf. p. 2-3.

²³ *Des Circonstances actuelles*, p. 261. La remarque de Staël était correcte même sur le plan, pour ainsi dire, philologique : on se rappelle que quand Robespierre avait théorisé la liaison entre despotisme et terreur, il n'avait pas manqué d'évoquer l'*Esprit des Lois* (« On a dit que la terreur était le ressort du despotisme... Le gouvernement de la Révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie », discours *Sur les principes de morale politique*, 5 février 1794, cité par Cristina Passetti, « 'Despotisme de la liberté' : l'eccezione giacobina », D. Felice, éd., *Dispotismo. Genesi e sviluppi di un concetto filosofico-politico*, Napoli, Liguori, 2002, t. II, p. 419-438).

dans laquelle le despotisme comme passion peut se révéler un dispositif capable d'accompagner le despotisme comme processus, en offrant une clé de compréhension. La terreur despotique n'est pas en effet une passion fixe ou univoque. Le cas des fanatiques qui infligent la terreur comme moyen de domination, sans l'éprouver eux-mêmes, n'est que le plus simple. Par une sorte de contagion, la pratique de la terreur s'étend en effet à nombre de ses victimes, « qui s'enivrent de la peur » et « se montrent violents par crainte de la violence²⁴ ». Mais au-delà de cette diffusion immédiate dans le tissu social, qui justifie le passage de la terreur (minuscule) à la Terreur (majuscule), ce sont surtout les effets dans la durée de l'expérience de la terreur, les phases tièdes sans solution de continuité avec les phases chaudes, qui continuent à attirer l'attention de Staël. La nation, éprouvée par les convulsions révolutionnaires, « craint la contre-révolution, [...] elle redoute la Terreur », et ce qui en suit est « la vaste solitude du silence de l'opinion publique²⁵ » (la tranquillité du despotisme, avait dit Montesquieu, équivaut au « silence de ces villes que l'ennemi est prêt d'occuper²⁶ »). La crainte muette de cette nation restée en quelque sorte pétrifiée par la tête de Méduse de la Terreur²⁷ se redouble de la peur inquiète des gouvernants, à leur tour épouvantés par un silence difficile à déchiffrer, lourd de menaces : « Le gouvernement sera, pour ainsi dire, effrayé de ne pas

²⁴ *Des Circonstances actuelles*, p. 260-261.

²⁵ *Des Circonstances actuelles*, p. 71.

²⁶ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, V, 14.

²⁷ Voir *Des Circonstances actuelles*, p. 328 : « Les moyens révolutionnaires sont pour la nation comme la tête de Méduse : au lieu de diriger, ils pétrifient ».

rencontrer d'obstacles, comme en marchant dans la nuit on a peur de sentir le vide²⁸ ». Enfin la source de toutes les peurs que l'action du despotisme laisse en héritage réside, autre élément déjà souligné par Montesquieu, dans la généralisation d'un isolement social qui fait ressembler les individus à des naufragés luttant les uns contre les autres pour s'agripper à une planche, uniquement poussés par un intérêt personnel exalté et « par tous les genres de terreur dont il se compose²⁹ ».

Or, montrer la persistance des « effets de la terreur » dans la durée était aussi une façon de suggérer que l'émergence du despotisme n'était peut-être pas liée uniquement à ce « temps incommensurable » que fut l'hégémonie de Robespierre, et que le phénomène partiellement nouveau du despotisme issu de la Révolution n'avait donc peut-être pas disparu à jamais avec celui-ci.

Est-ce qu'on peut appliquer la notion de despotisme, dans le sens non générique que Montesquieu lui avait donné, à un État occidental moderne comme la France née de la Révolution ? *Des Circonstances actuelles* offrent plusieurs éléments de réflexion, mais pas une réponse nette à cette question. Après avoir analysé la permanence à l'intérieur de la république française d'un milieu moral favorable au despotisme, Staël revient, en conclusion de son ouvrage, sur la question de la nature de celui-ci en esquissant une typologie des formes de gouvernement, typologie tripartite comme celle de Montesquieu : « les tyrannies qui se donnent pour telles », « les gouvernements libres », et, troisième

²⁸ *Des Circonstances actuelles*, p. 108.

²⁹ *Des Circonstances actuelles*, p. 236, cf. p. 324-325.

forme, ce despotisme hybride, mélange de despotisme et de liberté dont on vient de parler. La typologie esquissée par Staël est pourtant boiteuse : en effet, conclut l'auteur, l'union du despotisme et de la liberté est « à la longue, absolument inconciliable » et il faudra enfin « cesser ces alternatives qui multiplient d'une manière inouïe toutes les douleurs³⁰ ». Fondés sur une série de négations (incohérence conceptuelle, indétermination typologique, désordre moral), les moments despotiques de la Révolution n'arrivent pas à se doter d'une consistance propre et ne représentent plus, aux yeux de Staël, qu'une relation de pouvoir terrible, mais éphémère – comme l'image d'un fantôme au miroir.

Cette conclusion aporétique et ouverte fait aussi l'intérêt de l'ouvrage pour notre sujet. Dans *Des Circonstances actuelles* et dans le sillage de Montesquieu, Staël s'interroge sur les principes du despotisme ; sur les passions qui l'accompagnent (le ressort) ; sur le rapport enfin qui lie la forme du despotisme et son côté moral. Les réflexions sur le despotisme qui se développèrent au tournant des deux siècles dans le groupe de Coppet peuvent être maintenant présentées en suivant ces trois parcours, à vol d'oiseau.

« En nous promenant ensemble, mon père et moi, sous ces grands arbres de Coppet, qui me semblent encore des témoins amis de nos nobles pensées, il me demanda une fois³¹... ». Il n'est pas difficile d'imaginer qu'au moins une fois la question de Necker à sa fille,

³⁰ *Des Circonstances actuelles*, p. 338.

³¹ Germaine de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, p. 258.

sous les grands arbres de Coppet, ait porté sur le problème du despotisme. Dans ses ouvrages de la période révolutionnaire – *Du pouvoir exécutif dans les grands États* (1792), *De la révolution française* (1797), les *Dernières vues de politique et de finance* (1802) – Necker se montre en effet très attentif à ces transformations du pouvoir oppressif, que nous avons vu déjà vues au centre des *Circonstances actuelles*. De l'héritage de Montesquieu, Necker reprend très fidèlement la localisation orientale du despotisme (avec ses traits fondamentaux, l'extension territoriale, les vizirs, le sérail, etc.), l'association avec le ressort de la terreur (« Il n'y a qu'un petit nombre de ressorts politiques, propres à imposer à une grande Nation l'obéissance et le respect. L'un est le despotisme, la terreur qui la précède, la terreur qui la suit³² ») et surtout la typologie tripartite des gouvernements (république, monarchie, despotisme³³). C'est notamment à partir de cette dernière que Necker développe ses remarques sur le despotisme, qui se présentent donc essentiellement comme une réflexion sur la forme et les principes de ce type spécifique de gouvernement.

En premier lieu, Necker évalue quelques institutions politiques de la Révolution à partir du paramètre fondamental du despotisme classique et les lit comme des variantes ou des écarts par rapport à celui-ci. À titre d'exemple, la première Constitution révolutionnaire de 1791 lui paraît un « monstre de législation » justement dans la mesure où elle ne respecte pas la typologie et confond les types : « monarchique dans son titre,

³² Jacques Necker, *Dernières vues de politique et de finances*, s.l., an X, 1802, p. 371.

³³ *Dernières vues de politique*, p. 305.

républicaine dans ses formes, despote dans ses moyens d'exécution³⁴ ». « Une assemblée nombreuse » à « la puissance immodérée », dit-il encore en 1792, est toujours moins redoutable que « le despotisme d'un seul homme » ; « et cependant, la simple réunion de la dureté à la puissance, sans former encore le despotisme, en présente tellement l'image ou la ressemblance³⁵ ... ». Ce pressentiment ne fait que s'accroître avec l'établissement de la République, que Necker commente dans *De la Révolution française* : « L'histoire décidera, dit-il aux parlementaires qui avaient voté la destitution de Louis XVI, si vous avez conquis la Liberté, en détruisant une monarchie tempérée pour y substituer une République assujettie au despotisme³⁶ » ; il se confirme définitivement avec la chute de la Gironde et la prise de pouvoir des Jacobins : « Ils crurent cependant, avant de se livrer sans réserve à leur despotisme, devoir présenter à la Nation un simulacre de liberté » (la Constitution républicaine de l'An I), sauf à substituer aussitôt à ce simulacre « le Gouvernement le plus arbitraire et le plus

³⁴ Jacques Necker, *Du pouvoir exécutif dans les grand États, Œuvres complètes de M. Necker*, Paris, Treuttel et Würtz, t. VII, 1821, p. 449.

³⁵ *Du pouvoir exécutif dans les grand États*, p. 272-273. Le despotisme ne constitue pas une exception par rapport à l'une des thèses centrales de la théorie politique de Necker, c'est-à-dire la nécessité de l'opinion pour tous les formes d'autorité et de gouvernement (voir sur cette question Léonard Burnand, *Necker et l'opinion publique*, Paris, Champion, 2004) : dans le cas du despotisme, pourtant, « l'opinion sert les despotes, en prenant les formes de la crainte » (*ibid.*, p. 344).

³⁶ *De la Révolution française*, s.l., 1797, t. II, p. 142.

tyrannique dont les Annales de l'Afrique et de l'Asie aient transmis le modèle ou présenté l'exemple³⁷ ».

Cette présentation du despotisme des Jacobins nous montre que lorsqu'il s'agit de préciser le statut des formes nouvelles de despotisme, Necker adopte résolument, parmi les modèles possibles que Staël alterne (addition, déguisement, hybridation), celui du despotisme déguisé. Le genre d'oppression mis en pratique pendant la Révolution, préparé par l'Assemblée constituante et achevé par la Convention, ne fut à ses yeux qu'un despotisme caché sous des formes non despotiques : la république, la liberté, les droits politiques en constituaient l'apparence, le despotisme, la substance ou le fond. Parmi les trois modèles, le despotisme déguisé était celui qui altérait le moins le type classique : derrière des faux-semblants et des variations purement extérieures, le principe du despotisme restait en réalité toujours le même. En général, l'occultation du despotisme relève d'un processus non pas intentionnel, mais structurel ; il arrive en revanche qu'elle résulte de l'action d'un sujet visant à tromper les hommes. Necker penche pour cette dernière hypothèse, qui renvoie au modèle classique de l'imposture politique. Pour qu'il y ait imposture, il faut un imposteur – et l'imposteur révolutionnaire par excellence fut, naturellement, Robespierre, « tyran [...] profond dans tous les genres de dissimulation », qui « invoqu[ait] la liberté pour favoriser le despotisme³⁸ » ; et il faut des gens assez

³⁷ *De la Révolution française*, p. 203.

³⁸ *De la Révolution française*, p. 209-210.

simples pour le croire – un peuple, dit Necker, « enfant et crédule qui vit de contes et d'espérances³⁹ ».

Ce recours au paradigme de l'imposture a au moins deux conséquences. L'une, négative, consiste dans le fait qu'en ramenant l'émergence du despotisme à un défaut dans l'ordre de la connaissance (crédulité, ignorance, tromperie), Necker n'approfondit pas la question du côté moral ou passionnel : chez lui, on ne trouvera pas une réflexion sur la peur ni sur la politique de la peur. La deuxième conséquence est liée à la question de l'avenir ou de la durée de ce despotisme : dans la mesure où il est fondé sur l'imposture, Necker tend à croire qu'une fois le masque levé, ce despotisme deviendra à jamais impossible. Pour commettre tous les abus de pouvoir de la Révolution, écrit-il par exemple dans les *Dernières vues*, « un despotisme sans bornes n'aurait pas suffi ; on eut besoin, encore, de l'association de ce despotisme avec les vœux d'une multitude aveugle [...]. Ces temps affreux ne reviendront pas. Les paroles des Mahomets et de leurs sectaires sont trop signalées⁴⁰ ».

Ainsi, un profond écart se creuse, sous la plume de Necker, entre despotisme et modernité. Les sociétés modernes ne paraissent pas faites pour le despotisme. Au regard de l'histoire, son émergence ne peut être comprise que comme un cycle rétrograde : en témoigne le cercle parcouru par la Révolution française, « dans son rapide cours », de la civilisation de l'Ancien régime à la barbarie de la Convention, en passant par le pays

³⁹ *De la Révolution française*, p. 203.

⁴⁰ *Dernières vues*, p. 440.

des chimères et des abstractions de l'Assemblée constituante⁴¹.

Dans la perspective de Necker, où aucune alternative ne s'offre au despotisme classique, l'idée même d'un despotisme nouveau, quelque chose comme un « despotisme des Modernes », paraît difficile à concevoir. Et pourtant, dans les *Dernières vues*, on lit un passage surprenant, si l'on pense à ce que Napoléon deviendra pour sa fille, dans lequel Necker caresse l'hypothèse d'une république qui renaîtrait « sous les auspices de Bonaparte⁴² », bien capable, avec son prestige et son autorité, de revitaliser l'esprit de liberté, jamais éteint, de la nation française. Un seul danger subsiste, non pas lié à la personnalité de Napoléon, mais à des conditions objectives : l'agrandissement de l'État, facteur traditionnellement associé, dans l'héritage de Montesquieu, à l'établissement du despotisme. En 1802, nous ne sommes qu'au début de la politique de conquête de Napoléon, mais Necker semble en prophétiser la suite suivant le cycle, déjà analysé par Montesquieu, qui mène de la conquête à l'agrandissement de l'État, et de ce dernier au despotisme : « On pourrait supposer une si grande circonférence de pays, une telle réunion d'hommes soumis au même gouvernement, que le despotisme connu serait à peine suffisant ; il le faudrait plus rapide encore, plus fin, plus électrique, pour faire aller ensemble tant de parties, pour les unir toutes par un mouvement unique⁴³ ».

⁴¹ *De la Révolution française*, t. II, p. 149.

⁴² *Dernières vues*, p. 357.

⁴³ *Dernières vues*, p. 363.

Ce don prophétique, Germaine de Staël ne manquera pas de lui rendre hommage, justement à propos de la Terreur et du despotisme militaire que Necker aurait déjà prévu dans *Du pouvoir exécutif*⁴⁴. Cela dit, la route suivie par M^{me} de Staël dans ses réflexions sur le despotisme postérieures aux *Circonstances actuelles* est presque opposée à celle de son père. Necker s'était concentré sur la forme du despotisme, en laissant de côté son ressort ; Germaine offre sur le ressort, c'est-à-dire sur la dimension morale du despotisme, ses remarques les plus originales. Fidèle à la classification des gouvernements de Montesquieu, Necker avait trouvé difficile de se démarquer du despotisme classique ; est-ce que suivre la voie des passions politiques constituerait un choix plus fécond pour penser l'émergence de formes nouvelles d'oppression ?

À l'exception peut-être d'une page finale de *De la littérature*⁴⁵, les ouvrages postérieurs aux *Circonstances actuelles*, c'est-à-dire *De la littérature* et *De l'Allemagne*, ne laissent pas voir d'innovations remarquables dans l'usage que Staël fait de la notion de despotisme. C'est au moment de renouer avec l'histoire nationale, qui était aussi son histoire familiale et personnelle, dans *Dix années d'exil* et surtout dans les *Considérations sur*

⁴⁴ *Considérations sur la Révolution française*, p. 261 : « Il prédit [...] la terreur qui allait naître du pouvoir des jacobins ; et, chose plus remarquable encore, la terreur qui naîtrait après eux par l'établissement du despotisme militaire ».

⁴⁵ « Ainsi l'on créait un despotisme raisonneur, mortellement fatal à l'empire des Lumières... » : Germaine de Staël, *De la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* (1800), rééd. *Œuvres complètes de Madame de Staël*, I-2, dir. Stéphanie Genand, Paris, Champion, 2013, p. 357.

la Révolution française (commencées en 1812, publiées un an après sa mort en 1818), que Staël reprend, quinze ans plus tard, le noyau de son œuvre de jeunesse : elle le reprend, le développe et le revoit à la lumière des événements de la Révolution postérieurs à 1798.

Staël réactive d'abord, empruntée aux *Circonstances actuelles* mais aussi à Necker, l'idée des mutations ou des variantes révolutionnaires du despotisme : la France en Révolution a vu paraître tour à tour un despotisme du pouvoir législatif⁴⁶, une démocratie despotique⁴⁷, un despotisme exercé non pas d'en haut, mais d'en bas⁴⁸, autant d'innovations par rapport à l'« ancien despotisme⁴⁹ » qui se fondait plutôt sur le pouvoir exécutif et s'exerçait depuis le haut et non d'en bas, à l'initiative du souverain et non du peuple. À cela s'ajoute enfin le despotisme conçu « dans l'intérieur du Directoire comme dans l'intérieur d'un sérail », après le coup d'état du 18 fructidor, selon la thèse déjà exposée dans son texte de jeunesse inédit : « monstrueux système du despotisme dans les moyens, sous prétexte de la liberté dans le but⁵⁰ ».

Staël reprend et développe également la question du ressort du despotisme : un ressort, qui, centré sur la

⁴⁶ *Considérations sur la Révolution française*, p. 262 (citation de Necker).

⁴⁷ *Considérations sur la Révolution française*, p. 268 (citation de Burke).

⁴⁸ Staël parle à ce propos du despotisme « qu'on voyait sortir alors des classes de la société les plus grossières » (*ibid.*, p. 274) ; ou du « peuple [...] devenu despote » (p. 273).

⁴⁹ *Considérations sur la Révolution française*, p. 279 (elle se réfère à Louis XVI).

⁵⁰ *Considérations sur la Révolution française*, p. 348.

terreur, s'inscrit en fait dans une complexe phénoménologie de la peur, à la fois politique et sociale. Le ressort fut enclenché par les jacobins qui voulaient bien « exercer le despotisme » (et non se livrer à l'anarchie), mais ils le firent par une « bizarre sorte de pouvoir », qui dérivait du fanatisme populaire et « inspirait l'épouvante à ceux mêmes qui commandaient en son nom⁵¹ » ; une espèce d'épouvante réflexive, pour ainsi dire, subie par les sujets-mêmes qui la perpétraient. Gagnant l'assemblée puis la nation, la terreur ne cessa pas d'agir avec Thermidor, mais elle se ramifia et de réflexive, elle devint réciproque et diffuse, à un niveau « microphysique » : ce fut la peur des opprimés et celle des coupables, des parlementaires, mais aussi du peuple et de l'armée « qui craignait de perdre tous les avantages de la révolution⁵² ». Or, remarque Staël, tous ces sujets qui cherchaient une protection et un abri pour leur peurs, réelles ou fantasmées, « n'étaient rassurés que par le despotisme⁵³ ».

Ce passage présente une vigueur conceptuelle remarquable. Analysant les conséquences de la terreur dans la durée et leur pénétration dans le tissu moral de la nation, Staël souligne que la terreur ne se limite pas à accompagner le despotisme, mais que, selon l'expression de Necker, elle le précède et le suit. La terreur est donc l'emblème ou le symptôme d'une disposition morale plus large que le despotisme, dans laquelle il trouve non seulement son ressort, mais aussi, et surtout, son terrain de culture. C'est le despotisme

⁵¹ *Considérations sur la Révolution française*, p. 305.

⁵² *Considérations sur la Révolution française*, p. 317.

⁵³ *Considérations sur la Révolution française*, p. 316.

comme effet de la terreur et non comme source de la terreur. On verra les implications de cette thèse. Dans les *Considérations*, elle permet à Staël d'interpréter la montée au pouvoir de Napoléon comme une réponse à cette exigence de la nation : le passage de l'expérience de la peur à une politique de la peur, c'est-à-dire à une stratégie politique délibérée, fondée sur l'alternance de mesures rassurantes et de menaces, de triomphes et d'exils, de façon à assurer à la nation le strict nécessaire tout en entretenant une peur diffuse, silencieuse et sourde, dont le despotisme a besoin pour maintenir son pouvoir. De ce point de vue, il ne suffisait plus à Napoléon de tromper un peuple ignorant et crédule ; il fallait agir en profondeur sur le moral de la nation. C'est là en effet, selon M^{me} de Staël, la principale nouveauté du despotisme de Bonaparte, despote par ailleurs assez traditionnel dans son exercice, à peine dissimulé, d'un pouvoir absolu, personnel et arbitraire :

Le plus grand crime de Napoléon [...] c'est l'établissement et l'organisation du despotisme. Il l'a fondé sur l'immoralité, car les lumières qui existaient en France étaient telles, que le pouvoir absolu ne pouvait s'y maintenir que par la dépravation, tandis qu'ailleurs il subsiste par l'ignorance⁵⁴.

Poursuivant un discours commencé à l'époque des *Circonstances actuelles*, s'arrêtant notamment sur le côté passionnel et moral du despotisme, Staël aboutit ainsi à un étrange paradoxe. Si la nouveauté du despotisme de Bonaparte réside dans son enracinement au cœur de la morale nationale, dans la puissance du ressort plutôt que dans la pureté du principe, qu'est-ce qui permettra à la nation ainsi

⁵⁴ *Considérations sur la Révolution française*, p. 413.

dépravée de sortir du despotisme ? C'était là, soit dit en passant, une question semblable à celle que s'était posé Sismondi, interlocuteur dont il faudrait absolument tenir compte pour une perspective plus complète, au début de sa grande *Histoire des républiques italiennes du Moyen Âge* : comment une nation peut-elle oublier « les funestes leçons du despotisme » et sortir de l'avitement le plus profond (« du milieu du chaos dans lequel le monde semblait plongé⁵⁵ ») ? Pour répondre à cette question, Staël s'appuie directement sur Montesquieu. « C'est à [Bonaparte] surtout, affirme-t-elle, que peut s'appliquer la belle image du despotisme dans l'*Esprit des lois* : il a coupé l'arbre par la racine pour en avoir le fruit ; et peut-être a-t-il desséché le sol même ». Cette image célèbre du Livre V de l'*Esprit des lois* (« Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied, et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement despotique⁵⁶ ») était une image de destruction et d'autodestruction. Le despotisme ne construit pas, il détruit ; il désertifie le pays et la nation. Par là, il mine ses fondements et tend à « se dévorer lui-même », avait écrit Montesquieu utilisant une autre image destinée à être reprise maintes fois à propos de la Révolution⁵⁷. La thèse de Montesquieu était pourtant ambivalente. D'une part le despotisme, par sa politique

⁵⁵ J.C. L. Simonde de Sismondi, *Histoire des républiques italiennes du Moyen Age*, Zurich, Gessner, 1807, t. I, p. 6 (« Introduction »).

⁵⁶ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, V, 13.

⁵⁷ On lit cette expression dans un chapitre rejeté de l'*Esprit des lois*, cité par Domenico Felice dans son étude sur la théorie du despotisme de Montesquieu : *Oppressione e libertà. Filosofia e anatomia del dispotismo nel pensiero di Montesquieu*, Pisa, ETS, 2000, p. 236.

insensée, renferme à son intérieur un germe d'autodestruction. De l'autre, ce qui tombe en réalité n'est qu'un despotisme particulier, pour ainsi dire tel ou tel despote – tué par son vizir, renversé par une conjuration, vaincu en bataille –, tandis que le despotisme comme système se reproduit toujours, renaissant en quelque sorte de ses propres cendres ou de son sol desséché – d'où la très longue durée assignée par Montesquieu à cette forme de gouvernement. De la métaphore de l'arbre coupé de Montesquieu, Staël accepte la première conséquence (la fin du despote par autodestruction) ; elle ne voit pas (ou elle n'eut pas le temps de voir) la seconde.

Nous arrivons ainsi à la fin de cette présentation synthétique des quelques manières dont le "despotisme" fut pensé dans le groupe de Coppet. Pour la compléter, il faudrait rendre compte de plusieurs autres ouvrages, et surtout il faudrait suivre les échos du dialogue entre Necker et M^{me} de Staël dans les réflexions sur le despotisme des autres membres du groupe, du début du siècle à la Restauration : Sismondi, déjà évoqué, mais aussi Auguste Schlegel ou Bonstetten.

Et Benjamin Constant, évidemment. L'ampleur de ses réflexions sur le despotisme empêche d'entrer dans les détails. Quelques remarques générales suffiront ici, visant surtout à situer la contribution de Constant dans le travail collectif dont on vient de rappeler quelques épisodes. Les idées de Constant sur le despotisme paraissent en effet inséparables de cette double référence : l'héritage de Montesquieu et le dialogue qui eut lieu sur cette question dans le groupe de Coppet. Tout au long de son œuvre, Constant fournit plusieurs définitions du despotisme, liées entre elles. Selon le

modèle de Montesquieu, il s'agit de définitions non génériques (par exemple il s'efforce de distinguer despotisme et tyrannie, despotisme et usurpation) ; et de définitions analytiques, c'est-à-dire visant à décrire des phénomènes politiques concrets, et non à fournir seulement au publiciste un instrument de lutte politique⁵⁸. Parmi les phénomènes politiques que Constant essaie d'analyser, il y a les formes nouvelles de despotisme dont l'histoire, depuis 1789, avait donné l'exemple. C'est notamment pour décrire ces formes que Constant articule ses définitions, souvent sur des formulations dichotomiques – despotisme ancien et despotisme nouveau, direct et indirect, explicite ou caché, etc. – où l'on ressent justement l'écho des tentatives analogues que Necker et Staël avaient faites dans cette direction. Sans les dialogues de Coppet, la compréhension des thèses de Constant risque de rester imparfaite. En même temps, Constant semble aller plus loin que Necker et surtout que Staël dans la tentative de concevoir un « despotisme des Modernes » au sens propre de cette expression : c'est-à-dire un despotisme qui non seulement peut émerger *parmi* les Modernes, comme s'il venait d'une autre époque ou d'un autre monde, fût-il « ce monde nouveau qu'on appelle un pays en Révolution⁵⁹ » ; mais un despotisme enfanté *par* la modernité et par quelques-uns de ses traits spécifiques. Par exemple, au niveau politique, la souveraineté populaire, les élections, le consentement, la presse, la loi elle-même ; au niveau social, l'opinion

⁵⁸ C'est la thèse que nous avons soutenue dans notre étude sur la notion de despotisme chez Constant, citée ci-dessus, note n°3, à laquelle nous renvoyons pour les références détaillées aux œuvres de cet auteur.

⁵⁹ *Des Circonstances actuelles*, p. 100.

publique, la liberté individuelle ou privée, l'esprit de commerce, l'individualisme. Auxquels s'ajoutent des passions comme la terreur et toutes les formes de peur qui ont marqué, aux yeux de Constant, l'état moral des Français, de la Révolution à la Restauration. En reprenant, dans la conclusion de ses *Principes de politique* de 1806-1810, l'une des plus fortes images des *Circonstances actuelles* – celle des naufragés : « Chacun dans le vaisseau qui s'abîme saisit une planche et repousse le compagnon d'infortune [...] il s'isole pour se défendre et ne voit dans le malheur ou l'amitié qui l'implore qu'un obstacle à sa sûreté⁶⁰ » – Constant semble désormais lui donner une signification plus large et voir dans l'isolement du naufragé, dans sa peur, dans son égoïsme et dans l'absence de liens sociaux, non seulement l'effet d'une situation exceptionnelle, mais aussi la métaphore d'une condition qui tend à se stabiliser, où despotisme et individualisme se soudent et se soutiennent.

D'où la deuxième et dernière remarque. On a vu que Necker et Staël avaient fini par concentrer leur attention sur l'une des deux dimensions du despotisme analysées par Montesquieu (le principe pour Necker ; le ressort moral pour Staël). Constant s'efforce, grâce à son envergure intellectuelle, mais aussi à une expérience historique plus longue des despotismes, de réfléchir aux deux dimensions à la fois, ainsi qu'à leur liaison : principe *et* ressort, pouvoir *et* passions, despotisme *et* terreur. Cela lui permet d'analyser plus en profondeur quelques formes modernes de

⁶⁰ Benjamin Constant, *Principes de politique applicables à tous les gouvernements représentatifs* (version de 1806), *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, série « Œuvres », t. V, Berlin, De Gruyter, 2011, L. XVIII, chap. 5, p. 698.

l'oppression, ou du moins de proposer des réponses à quelques problèmes restés ouverts, notamment celui de la durée du despotisme. Le despotisme des Modernes est-il un phénomène permanent ou transitoire ? Dans la perspective de Constant, la personnalité du despote n'est peut-être pas le bon endroit où trouver une réponse à cette question. S'efforcer de voir dans le despotisme un système de pouvoir complexe, à la fois politique, social et moral, inviterait plutôt à penser que le vrai despotisme n'est pas celui de Robespierre ou de Bonaparte, du Directoire ou de Charles X, mais quelque chose de plus vaste et de plus profond, dont les despotes particuliers ne sont peut-être que des incarnations successives. C'est pourquoi Constant affirme, contrairement à Necker et à Staël, que le despotisme nouveau peut devenir « le plus durable » parmi tous les genres d'oppression, voire « inexpugnable dans son repaire ⁶¹ ».

C'est l'un des sens possibles de cette formule de Staël, résumant dans les *Considérations sur la Révolution française* les rapports complexes entre la liberté et le despotisme : « Le despotisme, aussi bien que la liberté, se prend et ne s'accorde pas ⁶² ». La liberté, il faut la prendre parce qu'après la mort ou l'exil du despote, elle ne viendra pas toute seule. Une fois

⁶¹ Benjamin Constant, *De la possibilité d'une constitution républicaine dans un grand pays* (1800), *Œuvres complètes de Benjamin Constant*, série « Œuvres », t. IV, Tübingen, Max Niemeyer, p. 555.

⁶² *Considérations sur la Révolution française*, p. 495. C'était la phrase mise en exergue sur le programme de la journée d'études sur le despotisme qui a été l'occasion de cette contribution (« Despotes et despotismes dans les œuvres du Groupe de Coppet », Cologny, Genève, 22 mai 2015).

tombés les despotes, il reste encore, solitaire et imposant, le despotisme.